



Déclaration de sinistre

Depuis la saison 2015-2016 un formulaire est disponible sur le site internet dans l'accès privé, onglet « Documents comités » pour faire une déclaration d'accident. Afin d'éviter tout retard dans la déclaration, voici la procédure à suivre :

- Remplir la section affiliée (comité ou section)
- Les coordonnées du blessé
- Les circonstances du sinistre
- Le certificat initial (certificat du jour de l'accident)
- Signature du blessé
- Déclaration visée par le responsable de la section et du président du comité départemental (un mail attestant des circonstances de l'accident du responsable et du président à contact@2fopen.com)

TRES IMPORTANT : La déclaration doit impérativement arriver dans les 5 jours ouvrés

Soit par courrier : 2FOPEN-JS - Maison des Sports – Rue de l'aviation – 37210 PARCAY MESLAY

Soit par mail : contact@2fopen.com

NE PAS ENVOYER à la MAIF directement, c'est la 2FOPEN-JS qui traitera ensuite le dossier auprès de la MAIF dans le cadre de la convention.

Formulaire à demander au président de comité départemental, *il est possible de transmettre des documents par mail.*